

	<p>FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE www.ffvl-lpidf.com Ligue Paris - Ile-de-France de Vol Libre <i>Journal officiel du 8 décembre 1977 (page 8156)</i> Agrément Jeunesse & Sports N° 75 S 131 SIRET N° 448 062 091 00013 – NAF 926 C <i>Siège social : Maison des Associations</i> 22, rue de la Saïda 75015 Paris <i>adresse postale : Pierre Demeyer</i> 29, rue des Clos-Beauregard 92500 Rueil-Malmaison – P 06 65 88 07 44 president@liguepidfvollibre.fr</p>	
---	--	---

Compte rendu du comité directeur de la ligue PIDF du 07 Janvier 2020 (confcall)

Présents et/ou représentés : (CF annexe en fin de document)

1. Treuil LIGUE – Synthèse des derniers évènements

Le CDVL 91 et les clubs des Piafs n'ont pas pu prendre la décision d'investir sur ce projet en 2019.

La ligue PIDF ne poursuit donc pas dans son projet 2020 d'investir sur de l'achat de prestation de treuil auprès du CDVL 91 (comme proposé par le groupe de travail)

Le sujet sera réétudié si opportun en 2020.

La ligue PIDF demeure donc en attente d'une information en provenance du CDVL 91 sur ce sujet.

2. Bilan Campagne ANS/CNDS 2019 – Quelles prochaines actions ? Anticipation 2020

Rappel des conclusions de la campagne 2019 (pilotage des subventions réalisé en central par la FFVL, puis proposé à l'ANS) :

Accordé définitif 2019	STRUCTURE					Total général	Accordé 2018	STRUCTURE		ECART 2019 vs 2018 par territoire	ECART 2019 vs 2018 par territoire en %
	REGION	LIGUE	CDVL	CLUB	CLUB ECOLE			REGION	TOTAL		
AURA	9 380	14 121	2 672	9 473	35 647	AURA	18 015	9 000	17 632	98%	
BRETAGNE	3 517				3 517	BRETAGNE	4 500	4 500	983	-22%	
GRAND EST	3 908	4 563	4 954	1 500	14 926	GRAND EST	14 400		526	4%	
GUADELOUPE			2 345		2 345	GUADELOUPE	1 700		645	38%	
GUYANNE	-		1 500	8 989	10 489	GUYANNE	12 500	6 500	2 011	-16%	
IDF	7 035	4 279	4 500		15 814	IDF	19 000	10 000	3 186	-17%	
INCONNU			1 954		1 954	INCONNU	1 500		454	30%	
NORD PDC	2 970	1 172	1 563	3 454	9 160	NORD PDC	16 500	3 000	7 340	-44%	
NORMANDIE	5 472	1 563	1 600		8 635	NORMANDIE	8 500	2 000	135	2%	
NVLE AQUITAINE	10 240	1 563	1 000	3 845	16 648	NVLE AQUITAINE	19 400	13 450	2 752	-14%	
NVLE CALEDONIE	6 800		1 563		8 364	NVLE CALEDONIE	4 860	3 352	3 504	72%	
OCCITANIE	17 040	9 595	3 317	2 814	32 766	OCCITANIE	34 900	12 000	2 134	-6%	
PACA	9 849	2 672	9 424		21 946	PACA	18 255	13 000	3 691	20%	
PAYS LOIRE	1 954	2 736			4 690	PAYS LOIRE	7 550	2 300	2 860	-38%	
REUNION	12 507		2 736	2 345	17 587	REUNION	27 500	15 500	9 913	-36%	
BOURGOGNE FC	1 800		2 110		3 910	BOURGOGNE FC	1 500	1 500	2 410	161%	
Total général	92 473	42 267	41 240	32 420	208 400	Total général	210 580	96 102	2 180	-1%	

La ligue a reçu de la part de l'ANS un courrier datant du 30/10/2020 (posté le 12/12/2020) décrivant très succinctement le montant des 3 lignes de subventions :

- Sites de pratique : 1173 eur
- Développement des pratiques sportives et Vie associative : 3518 eur
- Formation et sécurité = 2345 eur

P. Demeyer interroge le comité directeur sur la pertinence d'informer en direct l'ANS sur ce qu'il semble être un déroulement anormal du processus d'attribution des subventions. Le comité, après vote, juge non opportun d'informer l'ANS en direct, et juge plus efficace un contact direct avec la FFVL.

Il est convenu que :

- M. Nossin contacte le représentant de l'APL (Eric Irvoas) pour l'informer des sujets que le comité directeur PIDF estime ne pas s'être déroulés correctement (application de règles qui n'avaient pas été définies au préalable, aucun bilan en CD fédéral, non-respect d'engagements qui avaient été annoncés en CD Fédéral, ...)
- Le comité directeur de la ligue précise la manière avec laquelle il va agir dans les semaines qui viennent afin d'éviter que la campagne ANS 2020 à venir se déroule dans les mêmes conditions que la précédente.

Pierre Demeyer précise que , ce changement de procédure va nécessiter de revoir complètement notre manière de formuler/rédiger/présenter les demandes de subventions budgétaires 2020 → il va falloir abandonner la présentation retenue jusqu'à présent (globalisation des actions Ligue) et adopter une approche budgétaire ciblée par action

Pierre Demeyer présente le cadre général de la procédure ANS 2020 (procédure qui a déjà été envoyé aux structures par la FFVL).

Cadre général

Le dispositif expérimental 2019 est généralisé à toutes les fédérations (passage de 29 à 78 fédérations).

Pour nos interlocuteurs, la FFVL a bien « joué le jeu » en 2019 en s'inscrivant dans les objectifs de l'ANS et s'appuyant sur un bon accompagnement administratif des dossiers.

Le budget global de l'Agence pour l'année 2020 s'élèvera à 294 M€ et la part territoriale, qui sert à financer les structures pour leur fonctionnement, passera de 119 M€ à 124 M€.

Un complément pour le Projet Sportif Fédéral, **exclusivement réservés aux clubs**, sera affecté à hauteur de 3,5 M€ pour toutes les fédérations.

Nous avons la garantie aujourd'hui que notre subvention globale sera au minimum égale à celle de l'an dernier : 208 400 €.

La **mutualisation** des actions, au niveau d'une ligue ou d'un CDVL (têtes de réseaux) pour quelques clubs **est possible** mais ne sera pas comptabilisée au titre des clubs. La volonté de l'ANS est toujours **d'augmenter la part des clubs dans le pourcentage de la subvention fédérale** ; en revanche, **un club peut être porteur d'actions pour plusieurs clubs.**

Les modalités pratiques

Bilan 2019

La fédération doit s'assurer de la réalisation des actions qui ont été financées au titre du Projet Sportif Fédéral et faire le bilan des indicateurs fixés.

À ce titre les structures doivent fournir **au plus tard le 30 juin 2020** :

- les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059*02) signés par les présidents ou toute personne habilitée.
Les structures doivent garder les factures justifiant les subventions versées car elles pourront faire l'objet d'un contrôle ultérieur.
- les indicateurs des actions pour leur évaluation.

À noter : la campagne 2019 ayant commencé tardivement, l'ANS accepte de prendre en compte les actions qui ont dû faire l'objet d'un report d'exécution au premier semestre 2020. Dans ce cas, les structures concernées devront **joindre un courrier expliquant les raisons du report des action(s)**.

Dans tous les cas, toute action financée en 2019 devra être justifiée au plus tard le 30 juin 2020. **En cas de non-utilisation de tout ou partie de la subvention ou d'utilisation non conforme de la subvention avérée, l'Agence nationale du Sport procédera à la demande de reversement de la subvention auprès de la structure bénéficiaire.**

Nouvelle campagne 2020

Le calendrier

Une note de l'ANS est en cours de rédaction pour diffusion aux fédérations mi-janvier 2020. Les outils informatiques seront disponibles fin février pour une campagne de dépôt des dossiers qui pourrait commencer **début mars**.

Actions éligibles

Liste des actions qui correspondent à notre Projet Sportif Fédéral éligibles pour 2020 :

Libellé des actions	Commentaire
1 - Actions en direction du public jeune	
2 - Pérennisation des sites conventionnés	
3 - Actions en direction du public handi	
4 - Actions en direction du public féminin	
5 - Organisation d'événements découverte et promotion pour le grand public	
6 - Mise en place d'actions sur la gestion des risques	
7 - Organiser une formation de cadres fédéraux	Réservé aux ligues
8 - Financement des équipes régionales de formation	Réservé aux ligues
9 - Organiser un recyclage biplace ou treuil.	
10 - Dossiers innovants (plafond de financement à fixer autour de 2% de la somme globale)	Nouveau

Le Compte-Asso, dispositif informatique

À l'ouverture de la campagne – mars 2020 – les demandes de subvention devront être effectuées **via le Compte Asso** (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>) => même procédure que l'an dernier. Pour vous aider dans vos démarches, un tutoriel pratique sera mis à votre disposition prochainement.

À faire dès maintenant

Créez ou mettez à jour votre compte sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Le guide pour vous accompagner dans ces démarches est accessible via le lien suivant :

https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/notice_51781%23038_demande_subvention.pdf

Préparez le budget prévisionnel 2020 de votre association :

Si vous souhaitez faire une demande de subvention (en particulier à l'ANS, mais aussi commune, département, région), vous devez faire apparaître clairement, dans votre budget prévisionnel de l'association pour l'année, le projet faisant l'objet de la demande de subvention avec les charges détaillées (paiement des prestataires, locations, frais de déplacement...) et les recettes attendues dont la demande de financement. Ces écritures sur le budget prévisionnel de la structure sont donc à anticiper pour un vote en AG. Nous vous conseillons d'ores et déjà d'utiliser des documents clairs et les plus proches possibles des CERFA pour la présentation de vos budgets réalisés et prévisionnels, cela vous permettra de remplir plus facilement les CERFA qui seront exigés au moment de la demande de subvention (CERFA général des budgets du club et CERFA par action) <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

3. Cours Parapente 2019 : Point étape – Impact des perturbations de la grève sur le planning

2 dates rajoutées : Le 30 Janvier et le 06 février

La salle Lumière est toujours non disponible (→ examen à prévoir en salle Artdeco)

Le calendrier est disponible en annexe du CR, et également sur le site Web de la ligue.

4. Réflexion sur l'opportunité de modifier ou préciser les règles de remboursement des frais km aux personnes missionnées par la ligue

Les participants expriment leurs points de vue au cours du débat.

Pierre Demeyer rappelle les règles d'usage en application à la ligue sur les défraiements :

- Les responsables de commission ou d'activité sont défrayés lorsqu'ils agissent dans le cadre de leurs missions/fonction :
Exemple
 - *Le RRF parapente lorsqu'il se déplace aux réunions qu'impose sa fonction (RASMO,)*
 - *Le responsable site lorsqu'il se déplace aux réunions qu'impose sa fonction (Réunion FFVL sites,)*
 - *Le RRF Kite lorsqu'il se déplace aux réunions qu'impose sa fonction (Convention annuelle Kite,)*
- Les bénévoles sont défrayés lorsqu'ils agissent dans le cadre de missions qui leur sont demandées par la ligue :
 - *Bénévoles qui participent aux débroussaillages de sites*
 - *Les formateurs qui animent les cursus de cours donnés par la ligue*
 - *Bénévoles qui participent à des actions spécifiques (exemple : salon du bourget.....°)*
- Toute note de frais d'un montant **important** doit être validée par le président avant d'être présentée au trésorier
- La base des remboursements kilométriques usuelle est le tarif SNCF 2ème classe (Idem FFVL). Le covoiturage est accepté. Le déplacement en véhicule individuel est accepté lorsque justifié (mais le tarif SNCF eme classe doit etre privilégie

Les exceptions aux règles courantes/en vigueur (**rappelées ci-dessus**) ne sont pas impossibles, mais elles doivent impérativement être **validées AVANT** l'engagement de la dépense par le concerné.

RAPPEL de fonctionnement:

Les notes de frais doivent être validées par le **responsable d'activité ou le responsable de commission** avant d'être envoyées au trésorier.

Le responsable d'activité ou le responsable de commission doit s'assurer (avant de donner sa validation) que la note de frais est conforme aux règles en vigueur (cout kilométrique, règles concernant le covoiturage ou le transport SNCF, nature des frais, ...) et qu'elle est cohérente avec le budget de sa commission ou de son activité.

Le trésorier doit s'assurer que cette validation a bien été donnée avant de procéder au remboursement.

Exemple :

- Les notes de frais relatives à la compétition PP doivent être validées par M.Nossin avant d'être envoyées au trésorier
- Les notes de frais relatives à la formation PP doivent être validées par F.Levoyer avant d'être envoyées au trésorier
- Les notes de frais relatives aux Sites doivent être validées par FerryW avant d'être envoyées au trésorier
- Les notes de frais relatives au Kite doivent être validées par P.Demeyer avant d'être envoyées au trésorier
-

5. Demande défraiement Florent Casanova (Stage Parapente Fille)

La situation est exposée.

Le Comité directeur décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de Florent Casanova

6. Atterrissage budgétaire 2019 et B2020 LIGUE PIDF

Toutes les demandes relatives à 2019 ont été passées ou provisionnées dans les comptes.

7. Conseil Régional : Dernière année de la convention quadriennale → Modification potentielle de la dernière année de la convention

Non traité

8. PARAPENTE = Commission Formation PP Voiron 3-4 Decembre 2019

Repoussé au prochain comité directeur

9. Tissu associatif d'encadrement : animateurs et accompagnateurs de club, moniteurs fédéraux.

Repoussé au prochain comité directeur

ANNEXES

- Présences au comité directeur

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	Présent
Demeyer	Pierre	Présent
Ferry-Wilczek	Bruno	Présent
Laurent	Jean Pierre	Présent
Levoyer	Fabrice	Présent
Morette	Jean-Loup	Présent
Parmentier	Dominique	
Saada	Jérôme	
Nossin	Marc	Présent
Michel	Yves	
Bertaux	Pierre	Présent
Delbos	Frédéric	Présent
Bruezieres	Jérôme	Présent
Lenoir	Jean	
Mollie	Patrice	Présent
<u>Personnes non élus :</u>		
Amiable	Joel	Présent

- Calendrier ligue 2020

2019			2020																																	
Novembre	Décembre		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																						
VEN 01	DM 01		MER 01	SAM 01	DM 01	MER 01	CD LIGUE	VEN 01	LUN 01	MER 01	SAM 01	MAR 01	JEU 01	DM 01	MAR 01																					
SAM 02	LUN 02		JEU 02	DM 02	LUN 02	JEU 02	SAM 02	MAR 02	JEU 02	DM 02	MAR 02	VEN 02	LUN 02	MER 02	LUN 02	MER 02																				
DM 03	MAR 03		VEN 03	LUN 03	MAR 03	VEN 03	DM 03	MER 03	VEN 03	LUN 03	JEU 03	SAM 03	MAR 03	JEU 03	MAR 03	JEU 03																				
LUN 04	MER 04		SAM 04	MAR 04	MER 04	SAM 04	LUN 04	JEU 04	SAM 04	MAR 04	VEN 04	DM 04	MER 04	VEN 04	MAR 04	VEN 04																				
MAR 05	JEU 05	COURS PP	DM 05	MER 05	JEU 05	DM 05	MAR 05	JEU 05	DM 05	MER 05	SAM 05	LUN 05	JEU 05	SAM 05	JEU 05	SAM 05																				
MER 06	CD LIGUE	VEN 06	LUN 06	JEU 06	COURS PP	VEN 06	LUN 06	MER 06	SAM 06	LUN 06	JEU 06	MAR 06	VEN 06	DM 06	VEN 06	DM 06																				
JEU 07	COURS PP	SAM 07	MAR 07	VEN 07	SAM 07	OPTION AG PDEF	MAR 07	JEU 07	DM 07	MAR 07	VEN 07	LUN 07	MER 07	SAM 07	LUN 07	LUN 07																				
VEN 08	DM 08		MER 08	SAM 08	DM 08	MER 08	VEN 08	LUN 08	MER 08	SAM 08	MAR 08	JEU 08	DM 08	MAR 08	MAR 08	MAR 08																				
SAM 09	LUN 09		JEU 09	DM 09	LUN 09	JEU 09	SAM 09	MAR 09	JEU 09	DM 09	MER 09	VEN 09	DM 09	MER 09	MAR 09	MER 09																				
DM 10	MAR 10		VEN 10	LUN 10	MAR 10	VEN 10	DM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10	MAR 10	JEU 10	MAR 10	JEU 10																				
LUN 11	MER 11		SAM 11	MAR 11	MER 11	SAM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	VEN 11	SAM 11	MER 11	CD LIGUE	MER 11	VEN 11																				
MAR 12	JEU 12	COURS PP	DM 12	MER 12	JEU 12	DM 12	MAR 12	JEU 12	DM 12	MER 12	SAM 12	LUN 12	JEU 12	SAM 12	JEU 12	SAM 12																				
MER 13	VEN 13		LUN 13	JEU 13	VEN 13	LUN 13	MER 13	CD LIGUE	SAM 13	LUN 13	JEU 13	DM 13	MAR 13	DM 13	MAR 13	DM 13																				
JEU 14	COURS PP	SAM 14	MAR 14	VEN 14	SAM 14	OPTION AG PDEF	MAR 14	JEU 14	DM 14	MAR 14	VEN 14	LUN 14	MER 14	SAM 14	LUN 14	LUN 14																				
VEN 15	DM 15		MER 15	SAM 15	DM 15	MER 15	VEN 15	LUN 15	JEU 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15	DM 15	MAR 15	MAR 15	MAR 15																				
SAM 16	LUN 16		JEU 16	COURS PP	DM 16	LUN 16	VEN 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DM 16	VEN 16	CD LIGUE	VEN 16	MAR 16	MAR 16																				
DM 17	MAR 17		VEN 17	LUN 17	MAR 17	VEN 17	DM 17	MER 17	CD LIGUE	VEN 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17	MAR 17	MAR 17	MAR 17																				
LUN 18	MER 18	CD LIGUE	SAM 18	MAR 18	MER 18	SAM 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	VEN 18	DM 18	MER 18	VEN 18	MAR 18	VEN 18																				
MAR 19	JEU 19		DM 19	MER 19	JEU 19	DM 19	MAR 19	JEU 19	DM 19	MER 19	SAM 19	LUN 19	MER 19	SAM 19	MAR 19	SAM 19																				
MER 20	VEN 20		LUN 20	JEU 20	VEN 20	LUN 20	MER 20	JEU 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20	DM 20	MAR 20	VEN 20	DM 20	DM 20																				
JEU 21	COURS PP	SAM 21	MAR 21	VEN 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21	DM 21	MAR 21	VEN 21	LUN 21	MER 21	SAM 21	LUN 21	SAM 21	LUN 21																				
VEN 22	DM 22		MER 22	CD LIGUE	SAM 22	DM 22	MER 22	LUN 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22	DM 22	MAR 22	JEU 22	DM 22	MAR 22																				
SAM 23	LUN 23		JEU 23	COURS PP	DM 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DM 23	MER 23	VEN 23	DM 23	MAR 23	MAR 23																				
DM 24	MAR 24		VEN 24	LUN 24	MAR 24	VEN 24	DM 24	JEU 24	VEN 24	SAM 24	LUN 24	JEU 24	SAM 24	MAR 24	MAR 24	JEU 24																				
LUN 25	JEU 25		SAM 25	MAR 25	MER 25	SAM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	VEN 25	SAM 25	DM 25	MAR 25	MAR 25	VEN 25																				
MAR 26	JEU 26		DM 26	MER 26	CD LIGUE	JEU 26	DM 26	MAR 26	VEN 26	DM 26	MER 26	SAM 26	LUN 26	JEU 26	JEU 26	SAM 26																				
MER 27	VEN 27		LUN 27	JEU 27	INTE COMPET	JEU 27	LUN 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	DM 27	MAR 27	VEN 27	DM 27	DM 27																				
JEU 28	COURS PP	SAM 28	MAR 28	VEN 28	SAM 28	AG FFVL	MAR 28	JEU 28	DM 28	MAR 28	VEN 28	LUN 28	MER 28	SAM 28	SAM 28	LUN 28																				
VEN 29	DM 29		MER 29	SAM 29	DM 29	AG FFVL	MER 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29	MAR 29	JEU 29	DM 29	DM 29	MAR 29																				
SAM 30	LUN 30		JEU 30	COURS PP	LUN 30	JEU 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DM 30	MER 30	VEN 30	SAM 30	LUN 30	LUN 30	MER 30																				
	MAR 31		VEN 31		MAR 31		DM 31		VEN 31	LUN 31		SAM 31		JEU 31		JEU 31																				